



COMPTE-RENDU CTL du 22 mars 2022

« Formez vous et réorganisez vous et foutez nous la paix »

M. BATION et Mme HOLLEMAERT, représentent la CGT FIP 43.

L'ordre du jour de ce CTL est :

- bilan de la formation
- responsabilité des gestionnaires publics
- bilan entretien professionnel
- recrutement
- budget 2021
- questions diverses

DECLARATIONS LIMINAIRES

Les OS, à travers leurs déclarations liminaires, dénoncent :

- la politique du gouvernement qui poursuit sa politique d'attaque contre la Fonction Publique (loi transformation de la Fonction Publique, suppressions de postes, développement des contractuels, etc) et affecte des contractuels, beaucoup plus précaires et corvéables à merci, plutôt que des fonctionnaires titulaires. La liquidation de notre statut est désormais actée au journal officiel du 05/12/2021.

- les maisons France Service qui sont une duperie et qui n'ont pour seul but de diminuer le coût des services publics.

Enfin, il est rappelé que la DGFIP finance l'ensemble des politiques publiques grâce à l'engagement de ses agents.

Réponse du Président-directeur : Le recrutement des contractuels n'est que le résultat d'une vacance « sélectionnelle » (comprenez par là la vacance due à la formation ou à l'inappétence des vilains agents qui ne veulent pas aller sur certains postes).

Le poste de CDL du Puy sera occupé par un fonctionnaire territorial et le poste de CDL de Saugues par un contractuel !

Quant aux Maisons France Services, c'est un « fleuron » de notre direction qui se targue d'être présente sur 25 communes..... avec juste une présence de 1 jour par semaine en moyenne. Quelle belle avancée des services publics !!!

I- BILAN FORMATION

- A la demande de vos élus, le lien pour accéder au catalogue FLORE sera mis en ligne sur Ulysse
- Si les agents n'ont pas pu réaliser une e-formation dans les délais, ils peuvent la redemander au service de la formation professionnelle de la DDFIP. N'hésitez pas à le faire.
- la direction souhaiterait davantage de participation des agents B et C en tant que formateurs locaux pour faire partager leur expérience pratique.

- vos élus ont souhaité connaître l'origine du caractère obligatoire de l'évaluation Pix sur nos compétences numériques qui a fait l'objet de 6 messages dont 3 rappels et qui a mobilisé pratiquement une demi journée les agents qui l'ont réalisée.

Rappelons que cette évaluation portait sur nos usages du web (facebook, réseaux sociaux), l'utilisation des tableurs, messagerie et traitement de texte et la sécurité du matériel informatique. Après plus d'un quart d'heure de tergiversation et de sermonnement sur l'obligation de remplir le questionnaire, nous apprenons qu'il s'agissait d'une commande du directeur interrégional qui voulait visiblement « se faire mousser » ! Il n'y avait aucun caractère obligatoire à réaliser cette évaluation si ce n'est pour faire plaisir au délégué interrégional !

Enfin, cerise sur le gâteau, notre direction montre un enthousiasme « délirant » face à la future communication de la DGFIP via les réseaux sociaux. Vive l'addiction aux likes et tant pis pour la cybermalveillance ! Devant l'évocation des problèmes liés aux dangers de la communication sur les réseaux sociaux, notre président-directeur à balayé d'un revers de la main :SOYONS DJEUNS

FORMATION LOCALE PREVUE EN 2022

1 ^{er} et 2 ^{eme} semestre 2022	
GFE 4007T	La TVA à l'importation (pré-requis : e-formation GFE 4000ET – Unification du recouvrement forcé) – 1 jour <i>Cette formation est assurée au mois de mars à Saint-Etienne, en collaboration avec le service de la formation professionnelle du 42.</i>
RDS 421T	Répondre à l'usager par messagerie – GFP – 1 jour
SPL 2263T	Travaux préparatoires et de bascule M57 (pré-requis : SPL 1010T – Conseillers aux décideurs locaux) – 1 jour (animateurs : Valérie GERBE/Bruno LAPLACE)
ORG 500T	Fondamentaux du management – cadres A (PNF 2021) – 3 jours (animateurs : Jean-Fabrice ABRIEL/Philippe MOTTAIS)
GFP 1200Z	Initiation à la fiscalité des particuliers – NRP nouveaux agents SIP – 1 jour (animatrice : Fabienne VIGOUROUX)
CAD 4613T	LASCOT - 2 jours (animateurs : Bernadette CHRISTIDIS/Michael HANESSE)
CAD 1010T	Principes généraux du foncier – 1,5 jours (animateurs : Bernadette CHRISTIDIS/Patrick ARCIS)
CAD 1011HT	Gestion locaux H – 1,5 jours (animateurs : Bernadette CHRISTIDIS/Patrick ARCIS)
GFE 108T	Initiation à la fiscalité professionnelle – NRP nouveaux agents SIE – 2 jours (animateurs : Cécile BAYLE/Didier CHANSEAUME)
GFE 61002Z	AVISIR – NRP nouveaux agents SIE – 1 jour (animatrices : Cécile BAYLE/Sandrine PERRIGAULT)
GFE 308Z	Traitement et liquidation IS-ACIS V.2 – NRP nouveaux agents SIE - 1 jour (animatrices : Cécile BAYLE/Marielle PAPINEAU)
GFE 108Z	Equipe d'accueil – fiscalité des professionnels – 0,3 jour (animatrice : Fabienne VIGOUROUX)
ENR 112Z	Equipe d'accueil – enregistrement – publicité foncière – 0,3 jour (animateurs : Fabienne VIGOUROUX/Julien JOBLET)
GFP 1201Z	Equipe d'accueil – fiscalité des particuliers - recouvrement – 0,5 jour (animateurs : Fabienne VIGOUROUX/Frédérique GENESTE)
SPL 131T	Recouvrement des produits locaux – 2 jours (animateurs : Idalie LEMASSON/Julien PILARD)
GFP 129T	Gestion procédure surendettement – 2 jours (animateurs : Jérôme ANCELIN/Jean-Guy MASSARD)
FSS 600P	Risques routiers – stage pratique – 1 jour (animation : CHSCT – professionnels extérieurs)

4ème trimestre 2022

CAD 201T	Application GESLOC – SURF (pré-requis : e-formation CAD 131ET) – 3 jours (animateurs : Marjorie CHANSEAUME/Patrick ARCIS)
CAD 202T	Application GESLOC – EVALOC (pré-requis : e-formation CAD 131ET) – 3 jours (animateurs : Marjorie CHANSEAUME/Patrick ARCIS)
CAD 203T	Application GESLOC – Gestion TU (pré-requis : e-formation CAD 131ET) – 3 jours (animateurs : Marjorie CHANSEAUME/Patrick ARCIS)
GFP 299T	Application GESTODL – gestion (pré-requis : e-formation GFP 298ET) – 2 jours
GFP 300T	Application GESTODL – pilotage – 1 jour
GFP 420T	RSP – présentation générale – 0,5 jour (animateurs : Alexandre GALLIEN/)
GFP 421T	RSP – action en recouvrement (pré-requis : GFP 420T - RSP – présentation générale) – 3 jours (animateurs : Alexandre GALLIEN/)
GFP 4221T	Gestion créances et paiements des particuliers dans MEDOC – niveau 1 (pré-requis : e-formation FCE 300ET- Présentation générale de MEDOC-WEB pour le SIP) – 1 jour
GFP 4222T	Gestion créances et paiements des particuliers dans MEDOC – niveau 2 (pré-requis : e-formation FCE 300ET - Présentation générale de MEDOC-WEB pour le SIP et formation FCE 301T– La mission comptable MEDOC-WEB) – 2 jours

II- RESPONSABILITE DES GESTIONNAIRES PUBLICS

Ce nouveau régime se substitue à compter du 01/01/2023 à la responsabilité pécuniaire du comptable qui était centré uniquement sur la responsabilité des comptables, alors que la chaîne de responsabilité contient de multiples acteurs. Le nouveau régime visera désormais les ordonnateurs ou les comptables à l'origine de fautes graves représentant un préjudice financier significatif. Un dispositif de sanctions est associé aux infractions dont des amendes plafonnées à 6 mois de rémunération, voire la possibilité d'interdire la fonction de comptable ou ordonnateur. Les amendes ne seront pas couvertes par une assurance et ne pourront pas faire l'objet d'une remise (comme cela était possible avec l'ancien régime suite à la mise en débet du comptable).

Ce nouveau régime sera mis en place par ordonnance, sans concertation et en dehors de tout dialogue social!!! Par ailleurs, la notion de faute grave n'est pas définie laissant une interprétation libre à chaque juge. Ainsi la faute qui était auparavant uniquement supportée par le comptable sera désormais supportée par la personne à l'origine de la « faute grave » qui pourra être éventuellement un agent ayant passé l'opération délictueuse.

Les OS demandent si l'agent accusé d'une telle faute et présumé innocent jusqu'à son jugement sera accompagné et protégé par la DG ? Pas de réponse de la direction.

Devant cette réforme dont les contours restent flous, sans concertation, dont l'urgence n'est pas du tout avérée, et qui une fois de plus va à l'encontre de l'intérêt des agents, les élus du personnel déposent une motion contre le projet et demande à la direction de la faire remonter en centrale.

IV-BILAN ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Le nombre de recours est en forte baisse.

En 2021, deux recours en CAPL .

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'appréciation ou le tableau synoptique de votre notation, il ne faut pas hésiter à faire appel, même si la procédure peut paraître compliquée. Les élus CGT vous accompagneront. Un nombre d'appel élevé interpellera la centrale sur les conditions de travail dans notre direction !

V-RECRUTEMENT

- recrutement de deux agents contractuels handicapés (SGC Le Puy et SPFE- arrivée effective le 01/09)

- pas de recrutement PACTE envisagé sur la direction

- un apprenti au SGC Monistrol

- aucun service civique recruté (peu d'attractivité pour notre administration !)

Les élus du personnel dénoncent le recrutement hors concours et la précarisation des emplois contractuels.

VI- BUDGET 2021

- consommation plus importante des frais d'affranchissement- une campagne de rappel sera menée pour l'utilisation de clic'ESI .
- travaux liés à la NRP : mise en place de la TOIP (téléphonie par internet) : mise en route prévue en juin 2022 sur les sites de Brioude et Yssingeaux, décembre 2022 sur les sites de la DDFIP et Monistrol et janvier 2023 sur le site de Terrasson.
- commande d'un véhicule électrique- livraison prévue pour cet été.
- aménagement du site de Terrasson envisagé pour l'arrivée du SAPF (35 à 40 personnes) au 01/09/2023 : sur ce point les OS demandent comment seront organisées les mutations. La direction précise qu'à priori ce sera un appel de candidature national hors campagne de mutation. La gestion du SAPF dépendra de la DDFIP 43. A voir...
- travaux de réfection des bureaux sur plusieurs années envisagés

VII- QUESTIONS DIVERSES

1- Accueil du SDIF- les élus demandent pourquoi il est prévu un accueil au SDIF alors que le « fameux » accueil généraliste et professionnel devait prendre en charge les demandes concernant le SDIF et qu'en terme de sécurité, il existe un risque à créer un nouvel accueil dans les étages .

Notre direction indique que cet accueil serait temporaire, sans autre précision.

2- congés des agents d'accueil

Interrogés sur les périodes de congé accordés aux agents d'accueil, la direction précise que les agents doivent les prévoir le plus en amont possible pour anticiper le remplacement de l'agent en congé

Elle indique l'ordre de priorité qui sera appliqué :

1- d'abord le remplacement s'effectuera entre les agents d'accueil (un agent du Puy pourra donc aller remplacer un agent de Brioude)

2- le renfort des agents du SIP s'appliquera pendant les campagnes déclaratives et avis. Les agents du SIP du Puy ou de Brioude pourront donc aller en renfort à l'accueil d'Yssingeaux pendant la campagne IR.

Vive la NRP !!!!!

3- SPFE

Les élus évoquent la difficulté du SPFE tant sur le plan des effectifs que sur la baisse de moral et l'anxiété des agents. Ils rappellent que le SPFE est un service central pour l'établissement de l'assiette et le recouvrement des impôts.

La direction s'entête à dire que c'est un problème d'organisation de travail et ne veut rien entendre sur le manque d'effectif. Malgré l'insistance des élus, il n'est pas envisagé de les renforcer ou de leur apporter un quelconque soutien. Mais nos directeurs vont aller les voir. C'est sûr que les agents vont être enchantés de les voir !!! C'est pas ça qui va faire avancer le travail.

Une fois de plus, notre direction est aveugle aux souffrances et à l'anxiété des agents !

La séance est levée